



**PETIT-DEJEUNER  
PRESSE**

**20 MARS 2012**



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

## SOMMAIRE

### I – Les élections

- chiffres clés
- organisation de l'élection présidentielle
- organisation des élections législatives
- carte des circonscriptions législatives

### II – La sécurité routière

- chiffres
- commission consultative des usagers pour la signalisation routière
- plan départemental d'actions de sécurité routière
- actions programmées

### III- La deuxième édition de la Semaine de l'Industrie



Nanterre, le 20 mars 2012

## Élections présidentielle et législatives 2012 : les chiffres

La population totale du département des Hauts-de-Seine est de 1 579 457 habitants.

Pour les élections présidentielle et législatives de 2012, 962 527 alto-séquanais sont appelés à voter, soit 39 495 électeurs (+4%) de plus que l'année dernière.

Communes	Electeurs au 29 février 2012	Electeurs au 28 février 2011	Electeurs au 28 février 2007
Antony	40 976	40 040	40 027
Asnières	45 983	42 957	44 521
Bagneux	20 784	19 787	20 520
Bois-Colombes	17 075	16 328	16 359
Boulogne-Billancourt	69 914	65 361	66 030
Bourg-la-Reine	13 694	13 369	13 392
Chatenay-Malabry	18 235	18 165	17 931
Chatillon	22 023	20 918	20 793
Chaville	13 075	12 538	12 932
Clamart	34 805	34 581	32 973
Clichy	29 934	28 511	28 875
Colombes	45 513	43 329	45 228
Courbevoie	52 345	49 320	49 519
Fontenay-aux-Roses	15 590	15 250	15 643
Garches	12 841	12 465	12 374
La Garenne-Colombes	17 701	17 042	16 871
Gennevilliers	20 996	20 969	20 167
Issy-les-Moulineaux	42 209	40 139	38 999
Levallois-Perret	40 900	39 878	39 979
Malakoff	19 276	18 755	18 499
Marnes-la-Coquette	1 101	1 087	1 066
Meudon	31 382	30 919	30 539
Montrouge	28 498	26 503	26 649
Nanterre	44 998	42 943	42 816
Neuilly-sur-Seine	38 955	36 686	39 160
Le Plessis-Robinson	19 070	18 390	16758
Puteaux	29 548	28 144	27 019
Rueil-Malmaison	53 890	52 582	51 438
Saint-Cloud	19 855	19 062	19 295
Sceaux	14 804	14 505	14 122
Sèvres	15 280	14 685	14 597

Suresnes	27 170	24 928	24 784
Vanves	17 857	17 298	17 356
Vaucresson	6 339	6 212	6 154
Ville d'Avray	7 369	6 927	7 449
Villeneuve-la-Garenne	12 542	12 459	13 059
<b>TOTAL</b>	<b>962 527</b>	<b>923 032</b>	<b>923 893</b>



Nanterre, le 20 mars 2012

L'élection présidentielle se déroulera le dimanche 22 avril (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 6 mai (2<sup>ème</sup> tour). Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 20 heures dans le département des Hauts-de-Seine.

### **Les parrainages**

Le 24 février 2012, les formulaires de parrainage ont été adressés aux 101 élus du département concernés (maires, parlementaires, conseillers généraux et régionaux, députés européens, présidents d'EPCI).

Les formulaires devaient être envoyés au Conseil Constitutionnel avant le vendredi 16 mars à 18 heures.

### **Les candidatures**

La liste des candidats est arrêtée par le Conseil Constitutionnel et sera publiée au Journal Officiel au plus tard le **vendredi 6 avril 2012** pour le 1<sup>er</sup> tour et au plus tard le **vendredi 27 avril 2012** pour le 2<sup>ème</sup> tour.

L'ordre de la liste des candidats établie par le Conseil Constitutionnel détermine les emplacements d'affichage.

Cette liste est notifiée aux maires au plus tard le **6 avril** pour le 1<sup>er</sup> tour et le **27 avril** pour le 2<sup>ème</sup> tour, pour affichage immédiat.

### **La propagande électorale**

La commission nationale de contrôle, présidée par le Vice-président du Conseil d'Etat et chargée de veiller au respect des dispositions régissant la propagande électorale, a été installée le samedi 25 février 2012.

Sous l'autorité de la commission nationale de contrôle, **une commission locale de contrôle** est instituée par arrêté préfectoral. Elle est composée d'un magistrat désigné par le Président de la Cour d'Appel de Versailles, d'un représentant du Préfet, d'un représentant

désigné par le Directeur Départemental des Finances Publiques et d'un représentant désigné par le directeur opérationnel territorial courrier de la Poste.  
Le secrétariat est assuré par un agent de la préfecture.

Cette commission sera installée le **20 mars à 10h30**.

La commission locale de contrôle vérifie la conformité des déclarations des candidats avec les déclarations validées par la commission nationale de contrôle et les quantités livrées par les candidats.

Elle est chargée de:

- l'envoi des documents électoraux aux électeurs ;
- l'envoi des bulletins de vote dans chaque mairie.

L'impression des bulletins de vote a fait l'objet d'un marché mutualisé avec Paris, et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Pour la mise sous pli, un marché mutualisé a été passé avec Paris et la Seine-Saint Denis. Une société implantée dans l'Oise a été retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Dates prévisionnelles de mise sous pli :

- 1<sup>er</sup> tour : **du 10 avril au 18 avril** (au plus tard)
- 2<sup>ème</sup> tour : **du 30 avril au 03 mai** (au plus tard)

### **Les commissions de contrôle des opérations de vote**

Dans chaque commune de plus de 20 000 habitants (29 dans le département des Hauts-de-Seine), il est institué par arrêté préfectoral une commission de contrôle des opérations de vote. Cette commission doit être installée, pour chaque commune, **avant le 18 avril 2012**.

La commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. Elle garantit aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits.

Chaque commission de contrôle des opérations de vote se compose :

- d'un magistrat désigné par le premier président de la Cour d'Appel, président ;
- d'un membre désigné par le premier président de la Cour d'Appel parmi les magistrats, anciens magistrats ou auxiliaires de justice du département ;
- d'un fonctionnaire désigné par le Préfet, qui assure le secrétariat de la commission.

Le Conseil Constitutionnel contrôle la régularité des opérations de vote.

Dans le cadre spécifique de l'élection présidentielle, le conseil constitutionnel peut désigner en qualité de délégués des magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire chargés

de suivre sur place les opérations électorales. Ces délégués ont pour mission de vérifier la régularité des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages.

En cas d'irrégularité ou de difficulté, le délégué du Conseil Constitutionnel communique ses observations au président du bureau de vote. Si celles-ci ne sont pas prises en compte, il en fait mention au procès verbal des opérations de vote et si nécessaire adresse un rapport au Conseil Constitutionnel.

28 délégués ont été désignés en 2007. La plupart d'entre eux étaient également membre d'une commission de contrôle des opérations de vote.

### **La commission de recensement des votes**

Il est institué par arrêté préfectoral une commission de recensement des votes comprenant 3 magistrats désignés par le premier président de la Cour d'Appel.

La commission a pour mission de :

- vérifier les opérations de dépouillement, de décompte des bulletins, et d'apprécier la validité des bulletins ;
- d'établir le procès-verbal de recensement des résultats départementaux et d'envoi au Conseil Constitutionnel.

Le recensement des votes doit être effectué au plus tard le lundi qui suit le scrutin à minuit.

### **Les communes utilisant les machines à voter**

Dans les Hauts-de-Seine, 11 communes utilisent les machines à voter : Antony, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Chatenay-Malabry, Courbevoie, Garches, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Suresnes, Vaucresson et Ville d'Avray.



Nanterre, le 20 mars 2012

Les élections législatives se dérouleront le dimanche 10 juin (1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 17 juin 2012 (2<sup>ème</sup> tour). Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 20 heures dans le département des Hauts-de-Seine.

Le département compte 13 circonscriptions législatives (cf carte).

Le dernier découpage est issue de la loi du 23 février 2010 modifiant les limites des 3<sup>ème</sup> circonscription (Bois-Colombes, Courbevoie-nord, Courbevoie-sud) et 6<sup>ème</sup> circonscription (Courbevoie-sud, Neuilly, Puteaux).

Le type de scrutin pour les élections législatives est un scrutin majoritaire uninominal à 2 tours.

Les circulaires spécifiques à cette élection ne sont pas encore sorties, cependant le mémento à l'attention des candidats a été publié et est en ligne sur le site de la préfecture avec le calendrier des différentes étapes de ce scrutin.

### **Les candidatures**

La réception des candidatures aura lieu en préfecture du 14 au 18 mai 2012 pour le 1<sup>er</sup> tour. Le candidat ou son remplaçant devra se présenter personnellement car aucun mandataire n'est autorisé pour cette démarche.

La désignation du mandataire financier est une condition de recevabilité de la candidature. En conséquence, au moment du dépôt, le candidat devra justifier de la désignation d'un mandataire financier ou avoir les pièces nécessaires pour la désignation de ce dernier.

En 2007, 194 candidats avaient été enregistrés.

### **Les commissions instituées pour ces élections**

#### 1 commission de propagande chargée :

- de vérifier la conformité des déclarations des candidats et les quantités livrées par les candidats ;



- de l'envoi des documents électoraux aux électeurs ;
- de l'envoi des bulletins de vote dans chaque mairie.

La mise sous pli sera effectuée en régie par les communes le souhaitant et sera externalisée pour les autres, une société ayant été retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### 29 commissions de contrôle des opérations de vote

Dans chaque commune de plus de 20 000 habitants (29 dans le département des Hauts-de-Seine), il est institué par arrêté préfectoral une commission de contrôle des opérations de vote.

Cette commission est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. Elle garantit aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits.

Chaque commission de contrôle des opérations de vote se compose :

- d'un magistrat désigné par le premier président de la Cour d'Appel, président ;
- d'un membre désigné par le premier président de la Cour d'Appel parmi les magistrats, anciens magistrats ou auxiliaires de justice du département ;
- d'un fonctionnaire désigné par le Préfet, qui assure le secrétariat de la commission.

### 1 commission de recensement des votes

Il est institué par arrêté préfectoral une commission de recensement des votes comprenant 3 magistrats désignés par le premier président de la Cour d'Appel, 1 conseiller général et 1 fonctionnaire désigné par le Préfet.

La commission a pour mission :

- de vérifier les opérations de dépouillement, de décompte des bulletins et d'apprécier la validité des bulletins ;
- d'établir le procès-verbal de recensement des résultats départementaux et proclamer les résultats.

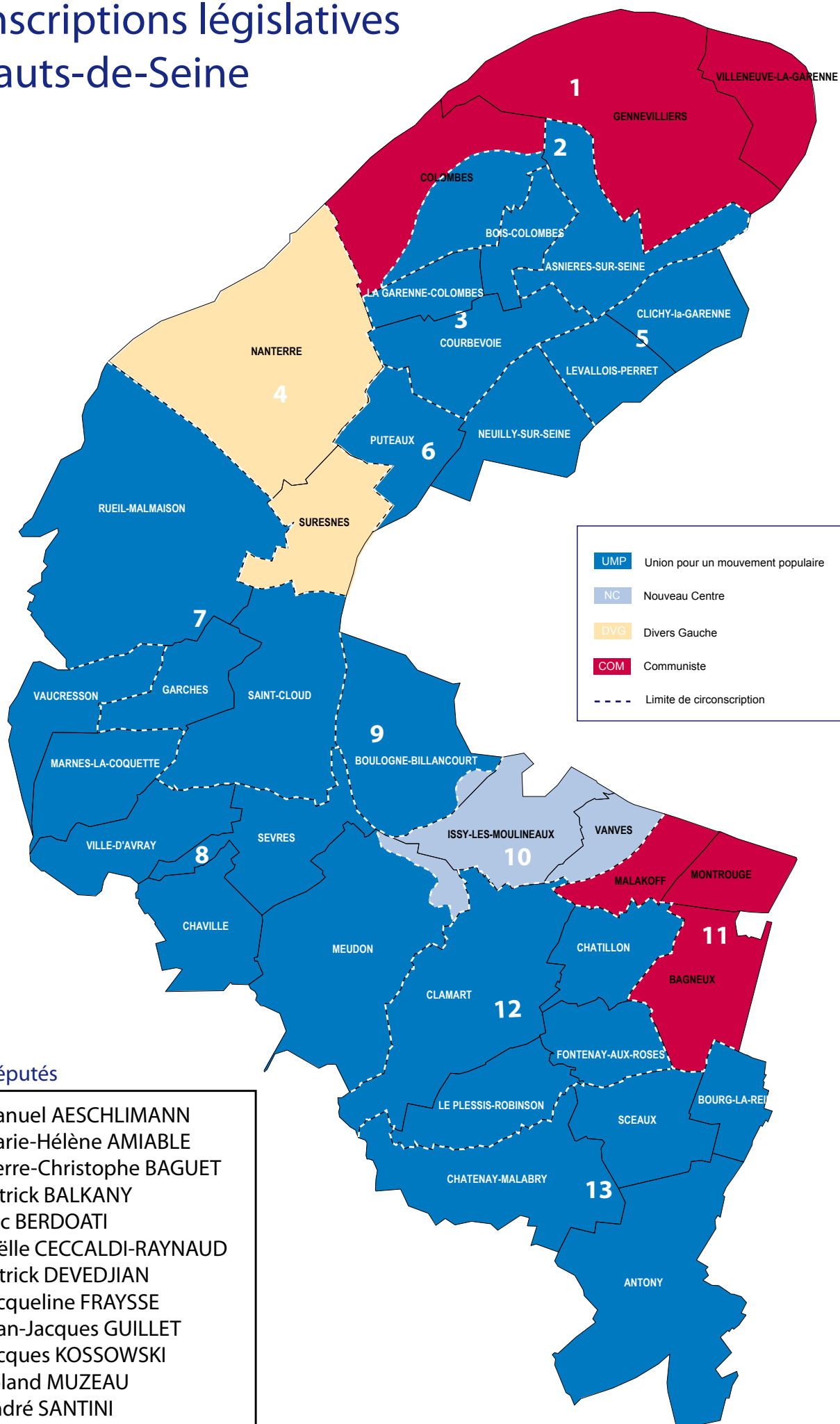
Les représentants des candidats dûment mandatés peuvent assister aux travaux de la commission.

Le conseil constitutionnel est le juge de l'élection.

### **Les communes utilisant les machines à voter**

Dans les Hauts-de-Seine, 11 communes utilisent les machines à voter : Antony, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Chatenay-Malabry, Courbevoie, Garches, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Suresnes, Vaucresson et Ville d'Avray.

# Circonscriptions législatives des Hauts-de-Seine



## Députés

n° circonscription

2	Manuel AESCHLIMANN
11	Marie-Hélène AMIABLE
9	Pierre-Christophe BAGUET
5	Patrick BALKANY
7	Eric BERDOATI
6	Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
13	Patrick DEVEDJIAN
4	Jacqueline FRAYSSE
8	Jean-Jacques GUILLET
3	Jacques KOSSOWSKI
1	Roland MUZEAU
10	André SANTINI
12	Jean-Pierre SCHOSTECK



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

## CHIFFRES DE LA SECURITE ROUTIERE DANS LES HAUTS-DE-SEINE FEVRIER 2012

I - Dans le département, le bilan de la « sécurité routière » du mois de février se caractérise par une légère hausse des accidents corporels (+ 2,44%) et des blessés (+3,31%). Une victime d'accident mortel est à déplorer en février 2012.

	Février 2006	Février 2007	Février 2008	Février 2009	Février 2010	Février 2011	Février 2012
Accidents Corporels	152	190	236	170	197	164	<b>168</b>
Tués	2	0	2	0	0	1	<b>1</b>
Blessés	186	222	265	194	221	181	<b>187</b>

	Cumul 2 mois 2006	Cumul 2 mois 2007	Cumul 2 mois 2008	Cumul 2 mois 2009	Cumul 2 mois 2010	Cumul 2 mois 2011	Cumul 2 mois 2012
Accidents Corporels	391	407	477	398	389	345	<b>401</b>
Tués	6	2	3	2	6	1	<b>4</b>
Blessés	457	463	551	454	426	383	<b>432</b>

Sur les deux premiers mois de l'année 2012, on note une hausse des accidents corporels (+16,23%) et des blessés (+11,34%).

Tués sur la route : bilan des 2 mois 2012 par âge et par catégorie										
Catégorie d'usager tué							Age des tués			
VL	PL	Motos	Cyclos	Vélos	Piétons	Autres	- de 18	18 à 24	25 à 65	+ de 65
0	0	2	0	0	2	0	0	0	2	2
-	-	50%	-	-	50%	-	-	-	50%	50%

En février 2012, un piéton sénior a été victime d'un accident mortel, catégorie déjà fortement représentée parmi les tués durant l'année 2011.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

## II – L'activité des services de police

Source : observatoire régional de sécurité routière – antenne Hauts-de-Seine

2012	Chiffres départementaux 2012			Chiffres départementaux 2011		
	Alcoolémies		PV vitesse	Alcoolémies		PV vitesse
	pratiqués	positifs		pratiqués	positifs	
Janvier	1551	139	522	834	152	386
Février	1687	122	478	1392	133	607
Total	3238	261	1000	2226	285	993

Par rapport aux deux premiers mois 2011, on note une augmentation des dépistages d'alcoolémie pratiqués de 45,5%, et une hausse de 0,7 % des PV pour excès de vitesse.

Infractions au code de la route Evolution mensuelle	Moyenne mensuelle 2011	févr-11	janv-12	févr-12
Dépistages d'alcoolémie pratiqués	1 449	1 392	1 551	1 687
Dont dépistages positifs	11,1%	9,6%	9,0%	7,2%
Procès-verbaux pour excès de vitesse	584	607	522	478

Excès de vitesse relevés par les radars automatiques fixes évolution mensuelle	Moyenne mensuelle 2011	févr-11	janv-12	févr-12
Nombre total	16 975	13 592	19 962	20 695

### Suspensions et annulation du permis de conduire :

Suspension immédiate du permis de conduire (3F-3E)	2009	2010	2011	févr-11	janv-12	févr-12
Alcool	1361	1209	1054	97	82	81
Vitesse	106	97	96	4	5	3
Stupéfiants	85	74	80	10	11	4

Annulation du permis de conduire pour solde de points nul	2168	1687	1843	121	158	300
---	------	------	------	-----	-----	-----

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, **45 mesures d'immobilisation** ont été délivrées par la préfecture et les sous-préfectures. (24 en janvier 2012 et 21 en février 2012). **33** ont été prises pour conduite sans permis, **4** pour conduite malgré une mesure judiciaire de suspension, d'interdiction de délivrance ou d'annulation de permis de conduire et **8** pour récidive de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou d'ivresse manifeste.



mardi 20 mars 2012

## La Commission consultative des usagers pour la signalisation routière

**La commission consultative des usagers pour la signalisation routière des Hauts-de-Seine (CCSUR) s'est réunie en préfecture jeudi 8 mars dernier. Récemment créée dans le département, la CCUSR a pour objet de donner la parole aux usagers de la route sur la pertinence et la cohérence de la signalisation, afin de contribuer à une plus grande sécurité routière.**

La commission est composée des représentants des professionnels de la route, d'associations (Prévention Routière, la ligue de défense des conducteurs, la Fédération Française des Motards en Colère...), des gestionnaires (Conseil général, communes...) et des forces de l'ordre (police, gendarmerie...).

Le Préfet a souhaité réunir cette commission suite à la réaffirmation par la circulaire du ministre de l'Intérieur du 24 novembre 2011 de réfléchir à **la cohérence de limitations de vitesse**. Elle se réunira 2 à 3 fois par an. Sa vocation est de traiter des sujets de principe ou des sujets qui nécessitent une consultation large.

Lors de cette première réunion, un bilan de l'accidentologie dans les Hauts-de-Seine a tout d'abord été présenté par le directeur de cabinet du Préfet. Celui-ci a rappelé que le département était passé d'une moyenne décroissante de 80 morts par an, il y a 30 ou 40 ans, à 20 morts encore actuellement. Les points de rupture dans la baisse des morts sur la route se situent à la mise en œuvre du permis à points et à la mise en place des radars.

Les participants ont ensuite échangé sur les différents problèmes de signalétiques relevés sur les routes du département.

Les études en cours de réajustement des vitesses ont été présentées aux membres de la commission. Ceux-ci ont été invités à donner leur avis par mail sur les propositions de modifications de vitesse proposées sur le réseau routier du département.



## Le Plan Départemental d'Actions de sécurité routière 2012 (PDASR)

En 2011, le PDSAR a financé 87 actions locales autour de 5 enjeux du département : les deux-motorisés, les usagers vulnérables, les jeunes, le milieu professionnel et la lutte contre l'alcool, les stupéfiants et la vitesse.

Ces enjeux sont toujours d'actualité en 2012. En plus, au regard du bilan de la mortalité de l'année 2011, un « focus » spécifique sera fait en direction des piétons Seniors (8 morts) et des usagers de deux-roues motorisé, cyclomoteurs, motocyclettes et scooter (8 morts). Pour les piétons (toutes catégories d'âge), une collaboration étroite sera mise en place avec les polices municipales des villes sensibilisées à la problématique. Des mesures spécifiques seront également mise en place pour lutter contre l'alcool au volant (circulaire aux maires pour les inviter à équiper leurs salles communales d'Ethylotests, présence obligatoire d'Ethylotests dans les établissements de nuit et les débits de boissons sollicitant une dérogation horaire, un renouvellement ou une demande d'ouverture après 2h00).

**Pour l'instant, 92 actions sont proposées au financement du PDSAR 2012.** Cette liste recense des projets et pourra évoluer tout au long de l'année.

### Répartition du budget prévisionnel 2012 suivant les thèmes :

<i>Thèmes</i>	<i>Montant</i>	<i>Répartition</i>
– Deux-roues motorisés :	16 000 €	15 %
– Usagers vulnérables (piéton, vélo) :	18 400 €	17 %
– Jeunes :	12 000 €	11 %
– Caravane sécurité routière :	12 000 €	11 %
– Milieu professionnel :	13 600 €	12 %
– Alcool, stupéfiant, vitesse :	16 000 €	15 %
– Autres actions :	18 000 €	16 %
– Label vie :	4 000 €	4 %
<b>Total des subventions prévues du PDASR 2012:</b>		<b>110 000 €</b>



**Actions phares de sécurité routière financées par le PDSAR  
Avril à juin 2012**

Date	Lieu	Descriptif
21 avril	Gennevilliers	Journée des Red Knights France au centre d'examen du permis de conduire (CEPC) Sensibilisation à la pratique de la moto. <a href="http://www.redknightsfrance1.fr">www.redknightsfrance1.fr</a> Public : Deux-roues motorisés
4 mai	Courbevoie	Sensibilisation à la sécurité routière pour le personnel de GDF Suez Public : milieu professionnel
Courant Mai	Nanterre	Exposition au Centre Administratif Départemental des photos de Catherine CABROL "Survies" Public : Tous publics
du 30 mai au 2 juin	Puteaux	Opération Alternative à la sanction Public : usagers de la route
du 4 au 15 juin	Rueil-Malmaison	Sensibilisation des apprentis du bâtiment (CFA) à la sécurité routière Public : jeunes - milieu professionnel
19 juin	Neuilly-sur-Seine	Alternative à la sanction Public : usagers de la route
du 23 au 30 juin	Ile-de-France	Semaine « usagers vulnérables » proposée par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) Public : Tous publics
24 juin	Suresnes	Rallye Cool Public : Deux-roues motorisés
Du 28 au 30 juin	La Défense	Sécurisation des tunnels Public : Deux-roues motorisés